



# L'année 2018 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



## SOMMAIRE

1	Perception des droits	page 4	4	Répartition des droits	8	8	Organisation	16
	<i>Une année d'engagement politique</i>	6	5	Relations extérieures	10	9	Rapport de l'organe de révision	19
2	Taux de frais et commissions	7	6	Membres	12	10	Bilan & Comptes	21
3	Flux financier	7	7	Les fonds	13		Crédits / impressum	30

## CHER BERNARD,

Je me rappelle distinctement d'une voix grave qui m'avait appelé avec un ton déterminé: «**Bonjour, Bernard Falciola, président de la SSA, seriez-vous intéressé à entrer au Conseil d'Administration ?**».

Nous devions être en 1994 et j'avais fait l'année précédente un peu la sensation en passant directement de Canal9 à France 2 pour y réaliser mon premier téléfilm *Grossesse nerveuse*, sautant par-dessus le milieu cinématographique romand qui était à l'époque centré sur Genève et Lausanne. J'avais à ce moment-là refusé ta proposition. J'étais porté par ce sentiment - si souvent retrouvé chez d'autres de mes collègues par la suite - que quelque chose était en train de se passer pour moi et que le temps n'était pas venu de travailler à la cause collective. Une chimère ultime dans notre environnement qui n'existe que parce que des hommes et des femmes comme toi, dans la scène comme dans l'audiovisuel, ont labouré le paysage culturel romand pour y semer des conditions de travail décentes. Ton champ fut celui de la cause du droit d'auteur. Trois ans plus tard alors que tu me rappelais à nouveau, j'acceptais avec enthousiasme. Et je ne l'ai jamais regretté depuis!

Je ne l'ai pas regretté, mais il a fallu que je devienne président à mon tour (en succédant à Claude Champion, ton successeur direct) pour que je prenne conscience de la complexité et de la pertinence des fondements de la SSA que tu as mis en place comme président: ceux-ci restent les fondements qui nous permettent toujours d'offrir une rémunération équitable à nos membres pour l'exploitation de leurs œuvres, des actions culturelles construites sur les besoins des auteurs et des fonds de prévoyance plus que bienvenus, sans oublier un propre journal et des services juridiques. Tout ceci en accordant une place à la solidarité entre les répertoires. Ces fondements ont été revus et adaptés par les directions et présidences successives, mais leur intégrité n'a jamais été remise en question. Et ne devrait jamais l'être.

Cette année 2018 où tu nous as quittés est celle où la SSA confirme l'excellence de sa gestion et son influence politique. Nous sommes tous tes héritiers. Je sais que tu es parti en sachant cela. Je n'aurais pas voulu qu'il en soit autrement.

**Denis RABAGLIA,**

Au Conseil d'Administration depuis 1997  
A sa présidence depuis 2012

---

Bernard Falciola, président-fondateur de la SSA de 1986 à 2001, est décédé le 17 avril 2018 à Genève.

## L'année 2018 en bref

L'année 2018 présente une évolution favorable.

- La perception des droits a atteint la somme de CHF 23'310'785.- (+1.9 % par rapport à 2017). Les recettes de copie privée par le biais de la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de services d'enregistrement virtuel privés ont favorablement influencé ce résultat en toute fin d'exercice.
- Les perceptions en matière de représentations théâtrales ont dépassé les 5 millions pour la deuxième fois dans l'histoire de la SSA.
- En raison du blocage des recettes du Tarif commun 12, la SSA a décidé très tôt de reporter plusieurs projets. Il en découle une considérable diminution des charges (-3.52%) dont il faut toutefois souligner le caractère temporaire.
- Il en résulte un taux moyen des commissions historiquement très bas de 12.04 % (-0.77 point).
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Les répartitions ont légèrement augmenté (+0.25 %).
- La révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur évolue favorablement. Elle a passé le cap du Conseil national en décembre 2018. La SSA soutient le projet du Conseil fédéral, en se réjouissant particulièrement de l'introduction prévue d'un droit inaliénable pour les exploitations «à la demande» en faveur des auteurs. Elle continue de combattre les tentatives de créer des privilèges injustifiés pour certains secteurs économiques.
- L'excellent exercice 2018 a permis d'attribuer CHF 1,321 millions au Fonds Culturel et CHF 593'564.- aux fonds sociaux.
- Pour l'action culturelle, CHF 1'039'213.65 ont été dépensés en 2018. 399 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 150 ont reçu un soutien.
- La SSA a poursuivi la numérisation de ses services en passant aux factures électroniques.
- Dans l'Union européenne, les géants de l'internet ont livré une importante bataille contre le projet d'une directive prévoyant une rémunération juste et équitable des artistes.
- Plus que jamais, la SSA s'est engagée en politique. Elle a combattu l'initiative «No Billag», qui voulait interdire tout financement public des médias audiovisuels par une votation populaire. Elle a soutenu la nouvelle Loi sur les jeux d'argent, sécurisant d'importantes ressources pour la création culturelle, puis pris position sur le projet de la future Loi sur les médias électroniques dont elle déplore le manque de vision.

# 1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2017 CHF	2018 CHF	% de l'encaissement total	Ecart en %	
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'401'345.72	3'145'059.41			
	retransmission (TC 2)	54'955.85	45'844.80			
	réception publique (TC 3)	523'478.84	499'313.95			
	copie privée (TC 4)	450'552.75	462'950.30			
	location (TC 5)	222.52	4'653.35			
	location (TC 6)	-25.62	4'540.35			
	utilisation scolaire (TC 7)	44'897.43	195'064.47			
	utilisation entreprise (TC 9)	109'828.46	208'800.95			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	-	2'938.29			
	copie privée (TC 12)	202'031.14	587'933.57			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	-	-			
			<b>4'787'287.09</b>	<b>5'157'099.44</b>	<b>22.12 %</b>	<b>7.72 %</b>
	<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'648'726.60	3'386'355.45			
	TC 4 à 6 et 12	917'309.47	1'338'409.77			
	TC 7, 9 et 10	122'943.00	222'244.46			
		<b>4'688'979.07</b>	<b>4'947'009.68</b>	<b>21.22 %</b>	<b>5.50 %</b>	
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	291'171.91	240'072.80			
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	126'327.90	152'204.45			
		<b>417'499.81</b>	<b>392'277.25</b>	<b>1.68 %</b>	<b>-6.04 %</b>	
droits provenant du câble étranger		<b>30'519.17</b>	<b>51'875.62</b>	<b>0.22 %</b>	<b>69.98 %</b>	
		<b>5'136'998.05</b>	<b>5'391'162.55</b>		<b>4.95 %</b>	
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>						
	droits d'émission SRG SSR	6'773'720.15	6'777'036.85			
	radios et TV locales/privées	72'698.00	80'872.25			
	divers (sociétés sœurs)	12'054.90	28'961.65			
		<b>6'858'473.05</b>	<b>6'886'870.75</b>	<b>29.54 %</b>	<b>0.41 %</b>	
droits de reproduction		11'263.73	7'884.25			
video on demand / Internet		280'320.70	141'130.99			
		<b>291'584.43</b>	<b>149'015.24</b>	<b>0.64 %</b>	<b>-48.89 %</b>	
		<b>7'150'057.48</b>	<b>7'035'885.99</b>		<b>-1.60 %</b>	
<b>Droits de gestion individuelle</b>						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'723'707.23	4'627'205.84			
	théâtre amateur	406'783.45	359'791.95			
		<b>5'130'490.68</b>	<b>4'986'997.79</b>	<b>21.39 %</b>	<b>-2.80 %</b>	
gestion contrats individuels et divers		41'271.17	84'649.08	0.36 %	105.10 %	
		<b>5'171'761.85</b>	<b>5'071'646.87</b>		<b>-1.94 %</b>	
Droits provenant de l'étranger		<b>629'940.67</b>	<b>654'990.58</b>	<b>2.81 %</b>	<b>3.98 %</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>22'876'045.14</b>	<b>23'310'785.43</b>	<b>100 %</b>	<b>1.90 %</b>	



## Tarif commun 12

(copie privée par le biais de la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de services d'enregistrement virtuel privés)  
En raison du recours introduit par la communauté d'intérêts des sociétés de radio et télévision IRF contre le Tarif commun 12 en 2017, la SSA s'était vue exposée au risque de devoir rembourser des recettes issues de ce tarif. Par conséquent, elle avait été contrainte de les bloquer. Ce recours est toujours pendant. Une médiation entre l'IRF et les sociétés de gestion a débouché sur un accord en décembre 2018. La SSA a pu inclure les sommes encaissées pour 2017 dans les perceptions de l'exercice 2018. Les recettes 2017 du Tarif commun 12 font l'objet de répartitions complémentaires au printemps 2019.

# Commentaires (tableau ci-contre)

La perception des droits augmente légèrement : CHF 23'310'785.- (+1.90 % par rapport à 2017). Cela est principalement dû au déblocage partiel des recettes provenant du Tarif commun 12 (voir encadré page 4).

## 1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

### Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

L'augmentation de ces droits (+7.72 %) provient principalement du déblocage partiel des recettes du Tarif commun 12 (voir encadré page 4), les perceptions du Tarif commun 1 (droits de retransmission) étant au contraire en recul. Les variations des Tarifs communs 5, 6, 7 et 9 sont dues à des décalages temporels dans la réception des décomptes et donc de leur comptabilisation (l'exercice 2018 comporte également certains décomptes relatifs au second semestre 2017).

## 1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

### Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus conformément à la convention qui nous lie à Suissimage depuis 1998. Les recettes du Tarif commun 12 sont à l'origine des plus grandes variations (voir encadré page 4).

## 1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

### DROITS D'ÉMISSION

#### SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA et les perceptions y sont restées stables. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme de l'exercice passé en revue, c'est-à-dire la mise à disposition des œuvres pour une durée limitée sur le site Internet (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite).

### Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, tout comme la programmation de notre répertoire. La SSA représente également deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

### VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste comprend notamment les recettes de vidéo à la demande (tant « à l'acte » que par abonnement, en télévision de rattrapage ou non). Les variations sont dues à l'irrégularité des informations fournies par les plateformes. Pour les diffuseurs, ces utilisations sont de plus en plus souvent englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission et ne sont donc pas comptabilisées dans la présente rubrique.

## 1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

### Droits de représentation scénique

Légèrement inférieures au record de 2017, les perceptions atteignent néanmoins les 5 millions, confirmant la popularité des arts vivants en Suisse romande et l'attractivité du répertoire géré par la SSA. Plus de 11'000 représentations ont été traitées. La rationalisation obtenue grâce à la dématérialisation de la majorité des transactions permet de maintenir le même effectif au sein du Département Scène, alors que le nombre de dossiers à traiter ne cesse de croître. 86.61 % des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 6.86 % de Suisse allemande, 5.60 % de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays, 0.9 % (notamment en Allemagne et en Autriche).

## 1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 19 sociétés établies dans 22 pays différents : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Les perceptions 2018 reflètent surtout les difficultés économiques dans certains Etats, mais aussi le volume d'exportation modeste de nos œuvres.

## UNE ANNÉE DE FORT ENGAGEMENT POLITIQUE

En vue de la votation populaire du 4 mars 2018, la SSA s'est résolument engagée dans la campagne contre l'initiative « No Billag ». Dans la foulée, la mise en péril du financement de la culture par la votation du 10 juin 2018 concernant la Loi sur les jeux d'argent (LJar) a amené la SSA à renouveler son engagement dans une campagne publique. Enfin, durant l'été, elle s'est fortement investie dans la consultation sur la future Loi sur les médias électroniques (LME) encadrant l'audiovisuel suisse.

### Mars : Non à « No Billag »

La question du service public et l'enjeu crucial du scrutin sur l'initiative dite « No Billag » (« Oui à la suppression des redevances radio et télévision - suppression des redevances Billag ») a mené à une mobilisation inégalée des milieux culturels à partir de fin septembre 2017. L'initiative mettait en danger l'existence même des diffuseurs publics suisses avec des conséquences dramatiques pour la production audiovisuelle suisse et la diversité culturelle. La SSA a engagé d'importantes ressources dans cette lutte. Son directeur a rejoint les rangs du Bureau du Comité politique romand qui était au cœur de la campagne. La SSA a alerté les milieux culturels et d'autres organisations à but non lucratif identifiés comme agents multiplicateurs, contribué à la levée de fonds, servi de base logistique et d'interface de communication au-delà des frontières linguistiques, coordonné de nombreuses actions, sollicité l'intervention d'artistes par le biais de contenus. Elle a participé à des événements, contribué à la fabrication de spots pour le cinéma puis édité un journal spécial sur la question. Fin 2017, elle a suscité et modéré un groupe Facebook intitulé « Artistes contre No Billag » qui comptait 5'500 membres en fin de campagne. La SSA a géré le canal YouTube de la campagne et alimenté l'espace numérique en contenus créés par beaucoup de ses sociétaires. Les 71.6% de « non » déposés dans les urnes ont récompensé ces efforts.

### Juin : Oui à la Loi sur les jeux d'argent

La Loi sur les jeux d'argent concernait au premier chef les arts de la scène. Les loteries suisses sont obligées de consacrer leurs bénéfices à l'utilité publique. Les auteurs romands savent à quel point ces fonds sont importants pour leurs créations. Les concurrents étrangers, opérant sur Internet sans se conformer aux obligations légales suisses, auraient siphonné à terme les 280 millions consacrés à la culture. La SSA a mis à profit l'expérience acquise dans la campagne « No Billag », mobilisant les acteurs et recourant à nouveau au groupe Facebook renommé à cette occasion « Artistes et politique culturelle fédérale ». Elle a coopéré avec la Loterie Romande et avec Suisseculture, qui avait lancé sa propre campagne. Heureusement, 72.9% de la population ont approuvé la nouvelle loi, permettant le blocage d'accès aux opérateurs illicites.

### Septembre : Avant-projet de la Loi fédérale sur les médias électroniques (LME)

La LME doit succéder à la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) encadrant l'audiovisuel suisse. La consultation publique sur l'avant-projet a amené le Directeur de la SSA à collaborer avec le Secrétaire général de Cinéforum. Ainsi, la SSA a encouragé et contribué à l'élaboration de prises de position, recherché des informations, tout en mobilisant le tissu associatif culturel. Dans sa réponse à la consultation, la SSA a déploré le manque de vision qui se dégageait de l'avant-projet : on y manque de réglementer les médias non linéaires. La création d'œuvres par les auteurs suisses dépend de l'existence d'un cadre assurant la pérennité de leur financement et de leur place sur tous les écrans. Ce cadre est actuellement donné dans le secteur linéaire grâce à une longue collaboration entre la Confédération, la branche audiovisuelle et la SSR. Il faut l'étendre au secteur non linéaire pour accompagner la mutation du paysage audiovisuel en cours : à l'horizon de l'entrée en vigueur de la nouvelle LME, le public visionnera la majorité des contenus de manière non linéaire. Le projet ignorait également que les télévisions étrangères s'emparent du marché publicitaire suisse par le biais de décrochages de fenêtres ciblées sans offrir de véritable contrepartie. Pour éviter que la création audiovisuelle indépendante suisse soit significativement affaiblie, il faut quelques mesures qui restent compatibles avec le postulat de libéralisation. Si la SSA a salué le maintien d'un service public fort, elle estime que le projet n'est pas à la hauteur de ses ambitions d'adaptation à notre époque et de stimulation de la production indigène.

Jürg RUCHTI,  
Directeur SSA

## 2 Taux de frais et commissions

### 2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

(CHF)	2017	2018
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	22'876'045.14	23'310'785.43
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	150'223.98	177'094.03
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	333'594.60	342'783.21
<b>Recette totale</b>	<b>23'359'863.72</b>	<b>23'830'662.67</b>
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'413'688.27	3'325'694.25
<b>Frais totaux</b>	<b>3'413'688.27</b>	<b>3'325'694.25</b>
<b>Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)</b>	<b>14.61 %</b>	<b>13.96 %</b>

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception concrète des droits soumis à la gestion collective obligatoire sur le plan opérationnel. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses.

### 2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 12.04% (12.81% en 2017). Ce taux a progressivement baissé au cours des six exercices précédents. Toutefois, sa valeur particulièrement basse en 2018 s'explique surtout par le report de certains projets, et donc d'une baisse exceptionnelle des charges, report décidé par la SSA en raison de la situation litigieuse du Tarif commun 12 (voir encadré page 4). Par ailleurs, les sociétaires de la SSA bénéficient d'une attribution sur un compte-retraite calculée sur les droits nets perçus en Suisse versés dans l'année écoulée si ceux-ci ont atteint CHF 1'000.-.

## 3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(CHF)	2017	2018
<b>Droits perçus non encore répartis en début d'exercice</b>	<b>15'293'846.50</b>	<b>15'663'632.94</b>
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	28'179.99	-26'483.79
Droits encaissés durant l'exercice	22'876'045.14	23'310'785.43
Commissions	-2'931'288.19	-2'807'244.19
Attribution Fonds Culturel	-1'301'149.84	-1'318'060.38
Attribution Fonds de Secours	-509'541.21	-592'172.03
Attribution Fonds de Solidarité	-9'531.07	-
Droits encaissés durant l'exercice (en litige)	654'204.45	2'364'118.93
Droits en en litige année antérieure, libérés	-	-654'204.45
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	26'483.79	261'738.17
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-4'262'376.46	-5'227'815.27
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-14'120'396.20	-13'242'011.25
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-80'868.95	-49'427.08
Arrondis lors des transferts - différences de change	24.99	-71.08
<b>Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice</b>	<b>15'663'632.94</b>	<b>17'682'785.95</b>

## 4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2017 CHF	2018 CHF	% de la répartition totale	Ecart en%
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'843'158.75	2'728'671.09		
	TC 4+5+6+12	742'848.10	316'440.17		
	TC 7+9+10	156'528.84	161'131.22		
		<b>3'742'535.69</b>	<b>3'206'242.48</b>	17.32 %	-14.33 %
<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	4'126'330.15	3'415'593.02	18.45 %	-17.22 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	174'280.30	302'128.50		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	161'201.30	171'867.34		
		<b>335'481.60</b>	<b>473'995.84</b>	2.56 %	41.29 %
droits provenant du câble étranger		4'317.00	23'769.03	0.13 %	450.59 %
		<b>4'466'128.75</b>	<b>3'913'357.89</b>		-12.38 %
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>					
	droits d'émission SRG SSR	5'417'821.43	6'412'173.43		
	radios et TV locales/privées	54'039.73	62'893.56		
	divers (sociétés sœurs)	10'864.70	15'991.05		
		<b>5'482'725.86</b>	<b>6'491'058.04</b>	35.07 %	18.39 %
droits de reproduction		9'670.57	4'683.92		
video on demand / Internet		4'010.04	133'768.53		
		<b>13'680.61</b>	<b>138'452.45</b>	0.75 %	912.03 %
		<b>5'496'406.47</b>	<b>6'629'510.49</b>		20.62 %
<b>Droits de gestion individuelle</b>					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'778'964.55	3'680'119.44		
	théâtre amateur	325'426.31	287'833.15		
		<b>4'104'390.86</b>	<b>3'967'952.59</b>	21.44 %	-3.32 %
gestion contrats individuels et	divers	10'403.69	109'055.92	0.59 %	948.24 %
		<b>4'114'794.55</b>	<b>4'077'008.51</b>		-0.92 %
<b>Droits provenant de l'étranger</b>		<b>644'251.99</b>	<b>684'793.54</b>	3.70 %	6.29 %
<b>TOTAUX</b>		<b>18'464'117.45</b>	<b>18'510'912.91</b>	100 %	0.25 %

## Commentaires

La répartition globale des droits est stable (+0.25 % par rapport à l'an précédent). Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés.

La SSA a versé des redevances à 1'252 auteurs membres ou à leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+2.2 %). Le montant total versé s'est élevé à CHF 5'227'815.27 (+22.65 %). Elle a versé des droits à 25 sociétés étrangères établies dans 17 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque). De plus, elle a réparti des droits à trois sociétés sœurs suisses.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Tous les règlements de répartition sont publiés sur le site [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch). Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire ;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois ;
- Droits de gestion collective obligatoire : au cours du second semestre de l'année suivante.

#### 4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

##### Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). La répartition ordinaire relative aux exploitations 2017 a été effectuée fin 2018, pour un total de CHF 3'142'614.22 (ce montant englobe le solde des droits 2011 non répartis). Les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux programmes suisses ont diminué, le déblocage du Tarif commun 12 étant intervenu après la répartition ordinaire (voir encadré page 4).

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2015, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2011. Les modifications du règlement de répartition ont été approuvées par l'IPI le 22 mai 2018. Il s'agissait d'adapter nos règles dans le but de satisfaire à l'obligation légale de répartir les droits proportionnellement au rendement de chaque œuvre.

#### 4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

##### Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec Suisimage, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2017, effectuée en décembre 2018, CHF 3'307'375.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et Suisimage s'est déroulée de manière très efficace.

#### 4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

##### Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément. Versé au printemps 2018 pour les diffusions 2016, ce complément était de 11.76 % du tarif provisoire pour la télévision et de 14.3 % pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 12.84 % pour la télévision et de 37.59 % pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision avait été augmenté pour les diffusions 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été maintenu jusqu'en 2017. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions des années antérieures ont également été réglés. L'optimisation des processus a permis d'accélérer les répartitions, d'où une augmentation des droits répartis SSR (+18.35 %). Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. La variation résulte de décalages (irrégularités dans la réception des données nécessaires à la répartition).

#### 4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

##### Droits de représentation

Conséquence logique des perceptions, les droits répartis ont légèrement diminué (-3.32 %). La proportion des droits versés aux membres de la SSA n'a jamais été aussi importante : elle atteint 45 % en moyenne (+4 points) et 48 % dans le théâtre professionnel. Autre fait réjouissant, les auteurs membres de la SSA ont créé sept des dix œuvres générant les sommes les plus importantes. Par genre, ce sont le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) et les spectacles d'humour qui génèrent le plus de recettes, suivis par les spectacles dramatico-musicaux et les œuvres chorégraphiques.

#### 4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

576 membres de la SSA (5 de moins qu'en 2017) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et d'Allemagne représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 22 pays différents : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie.

# 5 Relations extérieures

## 5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun: tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Sont des fruits de cette collaboration :

- l'action politique sous la dénomination « Swisscopyright »;
- le site [www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch) est régulièrement actualisé;
- le programme de sensibilisation des adolescents « Respect copyright » et la collaboration avec l'association « La Lanterne Magique »;
- l'initiation du projet « Next Big Thing » avec SONART, visant à sensibiliser le jeune public aux réalités économiques des professions artistiques par des modules disponibles sur le web.

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont œuvré dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA). L'étroite collaboration entre la SSA et Suissimage s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels et sur le plan international. Il n'a pas été nécessaire que le Comité de coordination comportant des délégués des Conseils d'Administration et des Directions se réunisse.

## 5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses : la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Cinébulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse, Médias Pour Tous, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), ALAI Suisse, Suisseculture Sociale, l'Association contre la disparition des radios et TV (voir aussi page 15). Elle est représentée au Conseil de Fondation de FOCAL. Suisseculture, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et du monde politique. Elle a continué d'orchestrer les voix des artistes dans le cadre de la révision de la LDA, ainsi que de la politique culturelle et médiatique fédérale. Membre fondatrice aux côtés

de Suissimage et de Swissperform, la SSA a continué à suivre les travaux de l'association ISAN Berne, créée en 2004 et ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro international standardisé. Jürg Ruchti a poursuivi sa présidence d'ISAN Berne. La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire.

## 5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

L'année a été particulièrement riche pour la SSA en matière d'engagement public: « No Billag », Loi fédérale sur les jeux d'argent, consultation concernant l'avant-projet de la Loi sur les médias électroniques (voir page 6).

Sous l'égide de Swisscopyright, les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur suisses accompagnent la révision de la Loi sur le droit d'auteur. A la publication, en novembre 2017, du message du Conseil fédéral accompagnant le projet de loi, Swisscopyright a constaté avec satisfaction qu'il se basait largement sur le compromis du groupe de travail AGUR12, dans lequel les représentants des artistes étaient présents. Swisscopyright a suivi la phase parlementaire, participant aux auditions des commissions compétentes. Le Conseil national a débattu en décembre 2018, donnant quelques coups de griffes au compromis: les hôtels seraient désormais exemptés de l'obligation de verser une redevance pour la réception des programmes radio et TV dans les chambres. Pourtant, il s'agit d'une prestation que les hôteliers facturent à leur clientèle.

Le droit à rémunération obligatoire des réalisateurs et scénaristes pour l'exploitation de leurs œuvres en vidéo à la demande est une avancée majeure dans ce contexte. Il permettra de tenir tête aux grandes plateformes internationales qui ignorent les mécanismes volontairement mis en place par l'ensemble des acteurs concernés. Swisscopyright a jugé que l'article de loi était perfectible, mais ses propositions d'amélioration n'ont eu qu'un succès mitigé. Selon le projet, la nouvelle obligation concernerait aussi la musique de film, ce que les artistes de cette discipline n'ont jamais voulu, estimant la loi actuelle parfaitement appropriée pour eux. La protection des photographies ne constituant pas une œuvre protégée a également causé des controverses. Enfin, Swisscopyright est intervenu dans la révision de la Loi fédérale sur les télécommunications.

Le regroupement édite une lettre de session pour informer les députés à l'Assemblée fédérale sur ses activités et ses positions.

La SSA a soutenu des actions pour l'égalité des sexes, notamment dans le domaine audiovisuel. Par ailleurs, elle s'est consacrée à la défense des scénaristes, multipliant les contacts avec d'autres associations et la RTS, initiant ou se joignant à des actions telles que celle visant à obtenir la mention des scénaristes dans les catalogues des festivals et sur le site de Swiss Films. Enfin, la SSA a contribué à la prise de position de Suisseculture concernant le bilan intermédiaire du « Message culture 2016-2020 ».

#### 5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

##### CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe 239 sociétés de droits d'auteur dans 122 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA a participé aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV) qui se consacre au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés ;
- Le Comité technique « Médias » dédié aux débats techniques liés à la gestion des droits dans ce domaine ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel ;
- L'assemblée générale de la CISAC et le congrès « Writers & Directors Worldwide ».

« Writers & Directors Worldwide », le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, mène le combat pour améliorer la condition des auteurs sur le plan mondial.

Le Directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

#### 5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 32 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 138'000 scénaristes et réalisateurs européens de 24 pays, a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne. En son sein, les sociétés peuvent échanger au sujet de la politique générale et les stratégies de communication. La SAA les met en œuvre sur le plan de la politique européenne.

La nouvelle directive sur la fourniture de services de médias audiovisuels (SMA) a été adoptée le 6 novembre 2018. Désormais, les services de vidéo à la demande seront tenus de proposer au moins 30 % d'œuvres européennes au sein de leur catalogue. A l'instar des chaînes de télévision, ils devront contribuer au financement de la création dans le pays qu'ils ciblent, quel que soit leur pays d'établissement. Ces nouvelles règles constituent une avancée concrète vers une concurrence loyale entre les diffuseurs traditionnels et les nouveaux services. De plus, les plateformes de partage de vidéos, telles que YouTube, devront prendre des mesures pour protéger les jeunes publics et lutter contre les contenus haineux ou violents. Dans le cadre de la directive sur le droit d'auteur, l'été 2018 a vu se dérouler une intense bataille politique autour de l'introduction du principe d'une rémunération juste et proportionnelle pour les auteurs en contrepartie de l'exploitation de leurs œuvres sur Internet. Entre le vote du 5 juillet où le Parlement européen a rejeté la proposition de directive et le nouveau vote fixé au 12 septembre, les lobbies pro-auteurs ont eu 69 jours pour retourner la situation alors que les libertariens du Net se rangeaient derrière la virulente campagne des puissants GAFAM pour faire front contre le texte. La majeure partie des revenus publicitaires mondiaux sur Internet se concentrant chez Google et Facebook, c'est finalement la version la plus stricte en faveur des artistes qui a été adoptée à une très large majorité par le Parlement européen. Pourtant, le texte de la nouvelle directive n'était pas encore sous toit en fin d'exercice, où la lutte pour conserver le terme de « proportionnelle » dans la définition de la rémunération des auteurs était impitoyable.

La SAA travaille aussi souvent que possible en commun avec les associations faïtières européennes des scénaristes (FSE) et réalisateurs (FERA), ainsi que d'autres associations qui défendent les intérêts des artistes.

# 6 Membres

## 6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2018, l'effectif des membres de la société est de 3'186 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 150 nouvelles adhésions et 19 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de Jérôme Capeille, Caroline Charrière, Jean-Alain Cornioley, Catherine Desarzens, Claire Line Evard, Bernard Falciola, Giuseppina Fruscione Lantos, Jacques Guyonnet, Bertrand Jayet, Andrea Keller, Noemi Lapzeson, André Nicolet, Georges Ottino, Ana Simon et Simon Soutter.

## 6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'694 œuvres au répertoire de la SSA, soit 183 œuvres de moins que l'an précédent (-9.75%).

## 6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose à ses membres de nombreuses prestations, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de Secours (prévoyance retraite) et de Solidarité
- publication du *Journal de la SSA* (trois fois par an)
- *Infolettre* la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonctions « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisuel Number) pour leurs œuvres audiovisuelles déclarées au répertoire de la SSA
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- avances sur droits



# 7 Les fonds

## 7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.

En 2018, trois membres ont sollicité la SSA pour un soutien d'un montant global de CHF 13'000.–, dont un don de CHF 5'000.–.

Au 31 décembre, huit membres doivent encore rembourser le fonds pour un montant total de CHF 34'300.–. Enfin, le Fonds de Solidarité n'a pas été utilisé pour couvrir des droits d'auteur que la SSA n'aurait pas été en mesure de percevoir.

## 7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les auteurs sociétaires.

L'Assemblée générale de la SSA de juin 2018 a fixé à 3.10% le taux attribué au Fonds de Secours sur la retenue générale de 10% en faveur des fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 532'172.03 (soit CHF 592'172.03 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 60'000.–) a été attribuée à la Fondation. Le taux de 15% a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. En 2018, 410 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, au moins 1 année de sociétariat et avoir perçu au moins CHF 1'000.– de droits d'auteur durant 2017. Dans le cadre des mesures transitoires, 13 rentes ont été payées. Au 31 décembre 2018, la Fondation gérait 835 comptes nominatifs. L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.25% en 2018. La participation aux excédents d'assurance attribuée en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés correspondait à 0.72% des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 0.97%.

Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois, au mois de mai 2018. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et adapté l'article 8 du règlement. Au 31 décembre 2018, le Conseil de Fondation se composait de M<sup>e</sup> Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Patrick Willy – Secrétaire, Mmes Emanuelle Delle Piane, Christiane Kolla Barnes, Emmanuelle de Riedmatten et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.

## 7.3 FONDS CULTUREL

399 auteurs ont participé à ses concours et actions dont 150 ont reçu un soutien. De plus, 9 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds Culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 1'039'213.65.

### SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

**Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction**

21 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 30'000.– chacune.

**Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction**

51 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué quatre bourses de CHF 20'000.– chacune.

**Bourses SSA pour le développement de longs métrages documentaires**

21 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué quatre bourses de CHF 25'000.– chacune.

### Atelier Grand Nord (Québec)

Atelier réunissant une douzaine de scénaristes francophones et 7 scénaristes consultants pour examiner et travailler ensemble sur des scénarios. La participation suisse (CHF 11'042.–) est prise en charge par la SSA pour trois quarts et par FOCAL pour un quart.

### Prix SSA / Suissimage dans les festivals de cinéma

Les Fonds culturels de la SSA et de Suissimage ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants :

### Journées de Soleure

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section UpComing Talents : CHF 15'000.–

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses : CHF 10'000.–

UpComing LAB : deux bourses d'encouragement de CHF 5'000.– chacune

### Festival Visions du Réel – Nyon

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues : CHF 10'000.–

#### **Festival International du Film Fantastique – Neuchâtel**

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse:  
CHF 10'000.–

#### **Festival international du court métrage – Winterthur**

Prix du meilleur court métrage suisse: CHF 10'000.–

#### **Festival du film d'animation Fantoche – Baden**

Prix « Best Swiss »: CHF 10'000.–

#### **Festival International de Films – Fribourg**

Prix spécial du jury international: CHF 10'000.–

#### **Fonds de production télévisuelle Sàrl**

Il a été créé par Swissperform, Suissimage et la SSA pour soutenir la production d'œuvres de fiction et de documentaire destinées exclusivement à la télévision. Participation de la SSA en 2018: CHF 80'000.–

### **SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE**

#### **TEXTES – EN – SCÈNES 2018/2019**

Cet atelier d'écriture dramatique est financé par la SSA, Pro Helvetia, la Loterie Romande et la Fondation Ernst Göhner et porté, depuis 2018, par la Comédie de Genève, le TPR Théâtre populaire romand de La Chaux-de-Fonds et THL Théâtre Les Halles de Sierre. Les auteurs sélectionnés par un jury développent leur écriture dramatique en résidence de septembre 2018 à mai 2019 avec des dramaturges (accompagnateurs). Chaque auteur reçoit une bourse de CHF 12'000.– et les frais relatifs aux dramaturges sont également assumés par l'atelier. La SSA y contribue avec CHF 40'000.– (répartis sur 2 ans) et en assume la coordination et le secrétariat.

#### **« Réseau international SSA »**

#### **Promotion des auteurs sociétaires de la SSA et de leurs œuvres à l'étranger**

Le Fonds Culturel a créé ce Réseau avec des théâtres et festivals de choix dans le but de contribuer activement à la promotion et au rayonnement international des auteurs sociétaires de la SSA. A fin 2018, le Réseau comptait 29 structures et a accordé huit soutiens pour un montant total d'environ CHF 25'000.–.

#### **Sélection suisse en Avignon**

Ce programme d'encouragement à la diffusion internationale en faveur de compagnies et auteurs de théâtre et de danse suisses, a obtenu une contribution financière de la SSA en 2018 de CHF 28'500.–.

#### **Soutiens SSA à la commande d'écriture dramatique**

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2018, 13 projets d'écriture ont été soutenus avec un montant total de CHF 59'300.–.

#### **Aides SSA à l'édition d'œuvres théâtrales**

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec un montant allant jusqu'à CHF 2'000.– par publication. En 2018, 5 éditeurs ont obtenu un soutien pour un montant total de CHF 7'700.–, contribuant ainsi à la publication de 9 pièces.

#### **Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre**

En 2018, huit soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 11'700.–.

#### **Prix SSA 2018 de l'humour**

Le prix de CHF 20'000.– est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2017-18. La proclamation a eu lieu dans le cadre du festival Morges-sous-Rire en juin 2018.

#### **Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour**

En 2018, 10 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué trois bourses de CHF 6'000.– chacune.

#### **Soutien aux humoristes suisses en Avignon**

En 2018, 1 projet a été proposé au concours. Le jury a attribué une bourse de CHF 8'000.–.

#### **Bourses SSA pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène**

En 2018, le jury a attribué dix-huit bourses entre CHF 2'000.– et CHF 10'000.– pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 66'500.–.

#### **Bourses SSA pour la création chorégraphique**

Le jury a examiné les 32 projets soumis au concours et a attribué les six bourses en lice pour un montant total de CHF 66'000.–.

### Concours radiophonique « GULLIVER »

Ce programme francophone a pour objectif de permettre aux auteurs d'écrire des œuvres destinées à la radiodiffusion. 255 projets, dont 6 suisses, ont participé à ce concours en 2018. La participation financière de la SSA et de ProLitteris s'est élevée à € 4'375 chacune. En 2018, ces deux sociétés ont décidé de se retirer de ce concours dès 2019.

### Bourses SSA – FARS pour les auteurs des Arts de la Rue

Le jury a examiné les 6 projets soumis au concours et a attribué deux bourses pour un montant total de CHF 12'000.–. Action en partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS).

### Bourses SSA – KTV ATP pour les auteurs des arts du spectacle

Le jury a examiné les 13 projets soumis au concours et a attribué quatre bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec l'association KTV ATP.

### Bourses SSA – ProCirque pour les auteurs des arts du cirque

Le jury a examiné les 19 projets soumis au concours et a attribué trois bourses d'un montant total de CHF 12'000.–. En partenariat avec ProCirque, l'association suisse des professionnels des arts du cirque.

### Résidence « Ecriture en campagne » pour les arts du cirque et de la rue

Pour la première fois en 2018, la SSA a mis au concours une bourse destinée à une compagnie suisse pour le soutien au développement d'une nouvelle œuvre dans le domaine du cirque innovant ou des arts de la rue. La bourse est de CHF 4'400.–, dont la moitié va à la compagnie sélectionnée par un jury et l'autre moitié à l'expert qui accompagne la compagnie durant la résidence à Marchin (Belgique). En collaboration avec la SACD, La Chaufferie-Acte1 et Latitude 50 (Belgique).

### Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de CHF 5'000.–. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2018, au total CHF 2'400.– ont été versés à trois troupes.

## AUTRES SOUTIENS ET CONTRIBUTIONS

### Cotisations 2018

Le Fonds Culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: Suisseculture, Memoria, Fondation du Festival del film Locarno, Suisse Théâtre ITI, Les Amis de la Cinémathèque suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, Coalition pour la diversité culturelle, Association ProCirque, Société Suisse du Théâtre, Association suisse du court métrage ProShort, mais également pour ACT (Association des créateurs du théâtre indépendant) et pour KTV ATP (Association artistes – théâtres – promotion) qui en mars 2018 se sont unies pour fonder l'association professionnelle t. (lire t point). Montant total: CHF 10'970.–. Une contribution de solidarité de CHF 7'500.– à la revue professionnelle *Cinébulletin* a également été accordée.

### Frais de jury

Pour toutes les actions du Fonds Culturel de l'année 2018, CHF 67'128.– ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

### Actions extérieures

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 16 demandes extérieures pour un montant total, en 2018, de CHF 178'699.–.



Retrouvez tous les noms des lauréats,  
les projets soutenus  
et les montants attribués sous  
[www.ssa.ch](http://www.ssa.ch), rubrique « Action culturelle »

# 8 Organisation

## 8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de la SSA s'est tenue samedi 16 juin 2018 au Théâtre Saint-Gervais à Genève. Elle a approuvé le rapport annuel et les comptes 2017. Dans son rapport, le Président Denis Rabaglia a salué le fait que lors des deux dernières campagnes de votation, le grand public et le monde politique ont réellement pris conscience des mécanismes de l'économie culturelle. Un hommage a été rendu à Bernard Falciola, président-fondateur de la SSA, décédé le 17 avril 2018. A la présidence de la Commission Scène, Christophe Bugnon succèdera à Yves Robert, qui a été remercié pour son engagement. Le Directeur Jürg Ruchti a présenté les résultats de l'année, marquée par la stabilité, et a donné un résumé de la campagne que la SSA a menée contre « No Billag ». Il a informé l'assemblée sur la révision de la Loi sur le droit d'auteur en cours: la SSA soutient le compromis élaboré par le groupe de travail AGUR12 II qui est à la base du projet publié par le Conseil fédéral.

Pascal Crittin, Directeur RTS, a été invité pour un entretien. Il a évoqué des investissements supplémentaires prévus pour les séries TV suisses et les enjeux de la programmation culturelle. Il a insisté sur les défis de la délinéarisation des contenus pour les diffuseurs des services publics.

## 8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018, le Conseil d'Administration a siégé cinq fois. Son attention a été particulièrement retenue par la campagne contre l'initiative « No Billag » dans laquelle plusieurs membres du Conseil se sont directement impliqués. Le Conseil a tiré un bilan particulièrement satisfaisant de sa participation: d'une part, parce que l'initiative a été rejetée à 71.6% et, d'autre part, parce que la SSA a eu l'occasion de se positionner comme un acteur incontournable du paysage de la politique culturelle suisse. En parallèle, le Conseil a suivi de près tous les développements relatifs à la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur en cours. Enfin, le Conseil a été contraint de prendre des mesures d'économies dans les budgets du Fonds Culturel alloués à chaque commission. Ainsi, les actions extérieures ont dû faire l'objet d'un moratoire sur les six derniers mois alors que les actions propres et en partenariat ont pu être poursuivies.

## Au 31 décembre 2018:

Denis RABAGLIA – Président	● P	● P	●
Fabienne BERGER	●		
Fulvio BERNASCONI	●		
Christophe BUGNON	● P	●	
Louis CRELIER	●		
Stéphane GOËL	●		
Marie-Eve HILDBRAND	●		
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●		●
Antoine JACCOUD	●	●	●
Gérard MERMET	●		
Stéphane MITCHELL	●		●
Marielle PINSARD	●		
Manon PULVER	●	●	
Yves ROBERT	●	●	
M <sup>e</sup> Philippe ZOELLY			●

## Commissions:

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 11 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 2 fois.

## 8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 8.3.1. Commission Audiovisuelle

La Commission Audiovisuelle s'est réunie trois fois en 2018. En dehors du renouvellement de ses actions culturelles propres et de l'évaluation de ses actions culturelles en partenariat, la Commission a rencontré Françoise Mayor (Responsable de l'Unité fiction, documentaires et séries originales de la RTS) pour une discussion sur les conditions contractuelles des scénaristes de séries TV en Romandie. La Commission a participé à la consultation de la Confédération pour la prochaine Loi sur les médias électroniques (LME) qui va impacter le paysage audiovisuel de demain. Elle a poursuivi ses réflexions autour de sa présence dans les festivals en Suisse, soit à travers sa politique de prix conjoints avec Suissimage ou en examinant différentes requêtes autour d'événements précis.

### 8.3.2. Commission Scène

La Commission Scène a vécu une année de grande activité et de changement en 2018 : Yves Robert a présidé les deux premières séances de l'année, puis il a passé la main, après six ans d'excellente présidence, à Christophe Bugnon. Les auteurs représentant les différents répertoires de la scène ont siégé à cinq reprises ; quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire. Lors des séances ordinaires, la Commission a assuré le suivi des actions culturelles en cours et travaillé à l'amélioration et à l'adaptation des règlements. Elle a attribué les bourses et soutiens dont elle a la charge. Lors de la séance décentralisée à La Chaux-de-Fonds, la Commission a passé en revue l'ensemble des actions culturelles qu'elle a pour mission de gérer, afin d'avoir une vision globale de son action. En raison de diminutions budgétaires, la Commission s'est vue dans l'obligation de geler certaines actions dès le mois de juin, afin de ne pas dépasser le budget annuel. Pour la même raison, la Commission a procédé à deux reprises à la préparation du budget 2019, afin de l'adapter à la réalité économique. La Commission a également effectué une refonte des prix et concours du répertoire humour, en tenant compte de l'évolution du domaine.

### 8.3.3. Commission Communication

En 2018, la Commission s'est réunie quatre fois. Elle a, pour l'essentiel, déterminé les sommaires des 3 éditions du *Journal de la SSA*. A son propos, elle a conduit des analyses approfondies de sa forme, de son contenu et de son coût. Ses principales conclusions ont été que le *Journal* avait trouvé sa vitesse de croisière au niveau de la qualité de ses articles, mais que le graphisme de certains numéros nécessitait une plus grande attention. C'est ainsi qu'elle a décidé d'introduire un dessin de presse à chaque édition. La Commission a également révisé la stratégie générale de la communication de la société pour l'adapter aux nouveaux outils et affiner certains objectifs.

### 8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

### 8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève



## 8.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, l'effectif total s'élève à 17.15 postes assurés par 21 personnes. La diminution de l'effectif entre décembre 2017 et décembre 2018, soit -0.28 poste à plein temps, est liée à +0.10 au sein du Service Informatique tenant compte d'une forte diminution des honoraires des consultants externes et -0.38 en conséquence de l'amélioration de l'efficacité dans les processus.

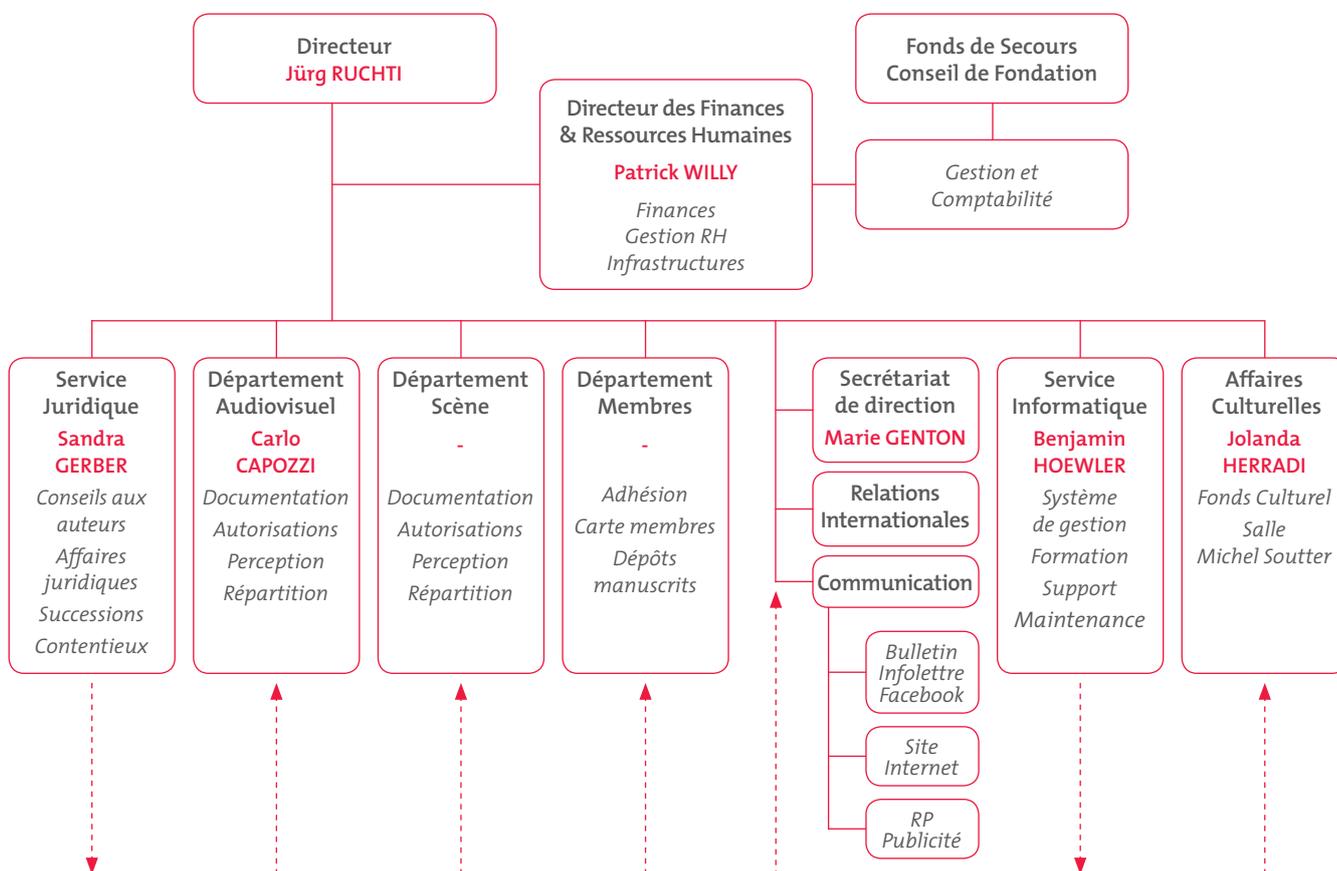
Il n'y a eu aucune mutation entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019.

Ricardo ALMEIDA	Départements Finances, Ressources Humaines et Fonds de Secours
Anne-Laure BAGUTTI	Service Juridique
Patricia BEAUVERD	Département Scène
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel
Cécile BUCLIN	Département Scène
David BUSSET	Affaires Culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Carlo CAPOZZI	Responsable du Département Audiovisuel, coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité

Olivia DUMONT	Réception, administration générale et comptabilité
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel
Marie GENTON	Secrétaire de direction, administration générale, Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique
Sandra GERBER	Responsable du Service Juridique
Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel
Jolanda HERRADI	Déléguée aux Affaires Culturelles
Benjamin HOEWLER	Responsable Service Informatique
Nathalie JAYET	Département Audiovisuel, communication, secrétariat du Conseil d'Administration
Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
Magali MEYLAN	Département Scène
Jürg RUCHTI	Directeur
Manuele SARACINO	Département Scène
Tiziana TRAVERSO	Département Scène
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de Secours

## 8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation au 31 mars 2018)

-----> Fonction de support



# 9 Rapport de l'organe de révision

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR [8]) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 mars 2019

L'organe de révision

**ALBER & ROLLE**

Experts-comptables Associés S.A.

**Jean-Charles VITALI**

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

**Frédéric CROCHET**

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2018 d'un total actif de CHF 18'908'172.62 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 427.18 / Tableau des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2018



# 10 Bilan & comptes

## 10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF	2017	2018
	CHF	CHF
<b>Actif circulant</b>		
1 Liquidités et placements bancaires	15'093'393.65	15'289'646.10
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	930'739.43	3'178'458.09
3 Créances à court terme droits d'auteur	77'414.23	254'392.57
4 Autres créances à court terme	45'458.79	27'833.79
Impôt anticipé	913.35	2'328.30
5 Débiteurs assurances sociales	358'629.05	32'988.10
6 Comptes de régularisation actif	136'169.15	79'623.47
<b>Total actif circulant</b>	<b>16'642'717.65</b>	<b>18'865'270.42</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
7 Participations	0.00	0.00
8 Immobilisations corporelles	58'783.10	42'902.20
9 Immobilisations incorporelles	2'189.55	0.00
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>60'972.65</b>	<b>42'902.20</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16'703'690.30</b>	<b>18'908'172.62</b>
<b>PASSIF</b>		
	2017	2018
	CHF	CHF
<b>Engagements à court terme</b>		
10 Droits d'auteur à répartir	15'663'632.94	17'682'785.95
11 Droits d'auteur à payer	23'357.78	30'616.05
12 Fonds Culturel	807'623.77	895'470.65
13 Fonds de Solidarité	107'171.10	90'880.21
Autres dettes à court terme	0.00	0.00
Impôt à la source	117.57	0.00
Créanciers assurances sociales	0.00	0.00
14 Comptes de régularisation passif	87'717.58	193'923.02
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>16'689'620.74</b>	<b>18'893'675.88</b>
<b>Fonds propres</b>		
Résultat reporté	13'651.06	14'069.56
Résultat de l'exercice	418.50	427.18
<b>Total fonds propres</b>	<b>14'069.56</b>	<b>14'496.74</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16'703'690.30</b>	<b>18'908'172.62</b>

## 10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2018

PRODUITS D'EXPLOITATION		2017	2018
		CHF	CHF
15	<b>Produit net de la perception des droits</b>		
	• de gestion collective obligatoire	569'633.96	544'210.43
	• de gestion collective obligatoire par délégation	313'367.54	379'006.24
	• de gestion collective volontaire	1'098'518.62	955'597.64
	• de gestion individuelle	949'768.07	928'429.88
	Total produit net de la perception des droits	2'931'288.19	2'807'244.19
16	<b>Autres produits d'exploitation</b>	320'291.95	308'785.99
	Total autres produits d'exploitation	320'291.95	308'785.99
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3'251'580.14</b>	<b>3'116'030.18</b>
CHARGES ADMINISTRATIVES			
17	Charges de personnel	-2'130'155.45	-2'161'621.75
18	Conseil d'Administration	-197'734.40	-231'075.52
19	Autres charges administratives	-887'456.38	-723'701.60
	Amortissements des immobilisations corporelles	-34'191.85	-26'768.15
	Amortissements des immobilisations incorporelles	-10'274.80	-2'189.55
	<b>Total des charges administratives</b>	<b>-3'259'812.88</b>	<b>-3'145'356.57</b>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-8'232.74	-29'326.39
	Produits financiers	6'695.44	6'701.68
	Frais financiers	-4'508.91	-3'998.20
	<b>Résultat financier</b>	<b>2'186.53</b>	<b>2'703.48</b>
RÉSULTAT ORDINAIRE		-6'046.21	-26'622.91
20	Produits exceptionnels	6'607.21	27'295.54
	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6'607.21</b>	<b>27'295.54</b>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		561.00	672.63
	Impôts	-142.50	-245.45
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		418.50	427.18

## 10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2017	2018
	CHF	CHF
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	13'651.06	14'069.56
Bénéfice de l'exercice	418.50	427.18
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>14'069.56</b>	<b>14'496.74</b>

## 10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2018	2017
Valeurs comptables nettes au 1 <sup>er</sup> janvier	36'965.36	8'006.85	1'283.00	12'527.90	1'325.55	864.00	60'972.66	84'286.80
<b>Coûts d'acquisition</b>								
Situation à la fin de l'exercice précédent	648'297.49	164'771.25	131'784.15	145'603.90	594'879.60	33'326.60	1'718'662.99	1'779'878.19
Entrées	0.00	9'277.10	0.00	1'610.15	0.00	0.00	10'887.25	21'152.50
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	-17'480.90	0.00	-37'970.73	-86'384.50	0.00	-141'836.13	-82'367.70
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>648'297.49</b>	<b>156'567.45</b>	<b>131'784.15</b>	<b>109'243.32</b>	<b>508'495.10</b>	<b>33'326.60</b>	<b>1'587'714.11</b>	<b>1'718'662.99</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-611'332.14	-156'764.40	-130'501.15	-133'076.00	-593'554.05	-32'462.60	-1'657'690.34	-1'695'591.39
Amortissements	-11'313.30	-8'441.35	-213.85	-6'799.65	-1'325.55	-864.00	-28'957.70	-44'466.65
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	17'480.90	0.00	37'970.73	86'384.50	0.00	141'836.13	82'367.70
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>-622'645.44</b>	<b>-147'724.85</b>	<b>-130'715.00</b>	<b>-101'904.92</b>	<b>-508'495.10</b>	<b>-33'326.60</b>	<b>-1'544'811.91</b>	<b>-1'657'690.34</b>
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	25'652.05	8'842.60	1'069.15	7'338.40	0.00	0.00	42'902.20	60'972.65

### Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

\* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5% linéaire)

\*\* Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20% linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus parties de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2018.

## 10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2017	2018
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	418.50	427.18
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	44'466.65	28'957.70
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	995'005.36	-2'247'718.66
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	-64'631.25	-176'978.34
Diminution / (augmentation) des créances à court terme	+/-	-45'458.79	17'625.00
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	-99.65	-1'414.95
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	-28'975.65	325'640.95
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	-51'497.25	56'545.68
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	369'786.44	2'019'153.01
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	-11'369.09	7'258.27
Augmentation / (diminution) du Fonds Culturel	+/-	-321'284.77	87'846.88
Augmentation / (diminution) du Fonds de Solidarité	+/-	-1'569.73	-16'290.89
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	-16'137.74	0.00
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	-7'775.07	-117.57
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	490.64	106'205.44
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		861'368.60	207'139.70
Investissements en immobilisations corporelles		-21'152.50	-10'887.25
Investissements en immobilisations incorporelles		0.00	0.00
<b>Variation des liquidités</b>		<b>840'216.10</b>	<b>196'252.45</b>
Liquidités au début d'exercice		14'253'177.55	15'093'393.65
Liquidités en fin d'exercice		15'093'393.65	15'289'646.10
<b>Variation des liquidités</b>		<b>840'216.10</b>	<b>196'252.45</b>
Contrôle		0.00	0.00

## 10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

### GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2018, l'effectif des employés s'élève à 17,15 postes ou 21 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

Mis à part les montants détaillés au point 18 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'Administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées car ces transactions ne se déroulent pas en-dehors des activités normales de la société.

#### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

#### NOTES

##### 1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes-courants et comptes d'épargne) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.–.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne) sont évalués à la valeur nominale.

##### 2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante augmentation de ce poste (CHF 2'247'718.66) est principalement due à la situation du Tarif commun 12 qui s'est partiellement résolue. Ces droits pourront être versés en début de l'année 2019 par notre société sœur. Le solde des droits à nous verser au 31.12 est donc nettement supérieur à l'année précédente.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

##### 3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

##### 4. Autres créances à court terme

Ce poste représente essentiellement le solde en faveur de la SSA du compte de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du Compte-courant Fondation	2017	2018
Solde initial au 1 <sup>er</sup> janvier	-16'137.74	45'458.79
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	-509'541.21	-592'172.03
Remboursement de la Fondation	0.00	-45'458.79
Versement à la Fondation	511'137.74	560'000.00
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	60'000.00	60'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>45'458.79</b>	<b>27'827.97</b>

Un acompte de CHF 560'000.– a été versé à la Fondation en décembre. Les comptes 2018 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde final dû par la Fondation de CHF 27'827.97 a été remboursé à la SSA par un versement le 4 février 2019 de CHF 26'435.62 et un autre le 15 mars 2019 de CHF 1'392.35.

	2017	2018
Diverses créances	0.00	5.82
<b>Total Autres créances à court terme</b>	<b>45'458.79</b>	<b>27'833.79</b>

##### 5. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur de nos comptes-courants auprès des assurances sociales.

## 6. Comptes de régularisation actif

	2017	2018
Frais divers payés d'avance; loyer, assurances, abonnements, frais informatiques et divers	136'169.15	79'623.47

## 7. Participations

La SSA détient les participations suivantes:

CHF 20'000.– représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.  
EUR 1'239.47 représentant 10 parts sociales de la société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée de droit belge Société des Auteurs Audiovisuels / Society of Audiovisual Authors (SAA), Bruxelles. Ces parts sociales ont été amorties en 2001.  
CHF 25'000.– représentant 1/3 du capital de l'association ISAN Berne. Cette participation a été amortie en 2015.

## 8. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2018 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

## 9. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2018 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

## 10. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2017	2018
Droits de gestion collective obligatoire: autorisation répertoire dramatique	6'691'623.44	7'850'244.94
Droits de gestion collective obligatoire par délégation: audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	4'133'683.87	5'952'819.15
Droits de gestion collective volontaire: droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, vidéo on demand/Internet	3'965'840.31	2'815'102.47
Droits de gestion individuelle: droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	742'407.64	969'065.30
Droits provenant de l'étranger	121'378.99	90'530.24
<b>Sous-total au 31 décembre</b>	<b>15'654'934.25</b>	<b>17'677'762.10</b>
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	8'698.69	5'023.85
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>15'663'632.94</b>	<b>17'682'785.95</b>

Les sommes comptabilisées pour 2018 relatives au Tarif commun 12, dont la situation est partiellement résolue, s'élèvent à CHF 2'364'118.93 (dont CHF 854'333.84 en vertu de l'autorisation de gestion pour le répertoire dramatique).

## 11. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur aux frais de virement bancaire. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

## 12. Fonds Culturel

	2017	2018
Fonds Culturel au 1 <sup>er</sup> janvier	1'128'908.54	807'623.77
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'301'149.84	1'318'060.38
Entrées actions culturelles	151'521.67	48'445.00
Utilisations actions culturelles	-1'523'163.43	-1'039'213.65
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-250'792.85	-239'444.85
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>807'623.77</b>	<b>895'470.65</b>

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires d'actions culturelles telles que « Textes-en-Scènes » en 2017 et 2018 et « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation » en 2017.

### 13. Fonds de Solidarité

	2017	2018
Fonds de Solidarité au 1 <sup>er</sup> janvier	108'740.83	107'171.10
Attributions et retenues provenant de droits d'auteur	9'531.07	21.83
Entrées remboursements de prêts	2'299.20	8'587.28
Utilisations, prêts et dons octroyés	-8'400.00	-19'900.00
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>107'171.10</b>	<b>90'880.21</b>

### 14. Comptes de régularisation passif

	2017	2018
Frais divers à payer; fichiers internationaux, frais de surveillance, frais d'impression journal, frais informatiques, fournitures, déplacements et représentation, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	87'717.58	193'923.02

### 15. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

### 16. Autres produits d'exploitation

	2017	2018
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	250'792.85	239'444.85
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Participation de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » aux frais administratifs de la SSA	60'000.00	60'000.00
Encaissement frais gestion tarifs en collaboration	1'000.00	1'000.00
Autres produits	3'499.10	3'341.14
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>320'291.95</b>	<b>308'785.99</b>

### 17. Charges de personnel

La SSA pratique l'égalité salariale homme/femme.

	2017	2018
Salaires	1'759'220.10	1'733'331.85
Indemnités d'assurances et allocations maternité reçues	-72'684.25	-7'678.85
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	190'486.55	193'853.05
Charges de prévoyance professionnelle	235'280.45	235'181.00
Formation et autres charges du personnel	17'852.60	6'934.70
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>2'130'155.45</b>	<b>2'161'621.75</b>
Rémunération brute totale de la Direction (2 personnes)	378'690.00	390'221.25
Rémunération la plus élevée; Directeur	227'500.00	235'300.00

La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations et d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et décès sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. La Fondation collective supporte le risque de placement. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut être totalement exclu, ce qui nécessiterait des mesures d'assainissement et éventuellement une obligation de versements complémentaires des sociétés affiliées.

	2017	2018
Coût de la prévoyance professionnelle de la Direction	67'936.85	70'410.05
dont coût de la prévoyance professionnelle du Directeur	40'724.25	41'270.70
Coût de la prévoyance professionnelle des employés	167'343.60	166'013.30

## 18. Conseil d'Administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.– net pour une séance inférieure à 4 heures et CHF 600.– net pour une séance supérieure à 4 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 580.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2017	2018
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	89'320.00	87'720.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	60'353.60	89'642.35
<b>Sous-total</b>	<b>149'673.60</b>	<b>177'362.35</b>
Charges sociales sur indemnités CA	21'632.65	26'000.00
Frais de déplacements, représentation, réunions et formation	26'428.15	27'713.17
<b>Total</b>	<b>197'734.40</b>	<b>231'075.52</b>

### Indemnités nettes individuelles versées :

Rabaglia Denis, Président de la SSA, Président de la Commission de Communication, Président de la Commission Audiovisuelle dès juin 2017, et suppléance présidence de la Commission Audiovisuelle de février à mai 2017	46'200.00	48'720.00
Horváth Zoltán, administrateur, Vice-Président, suppléance présidence de la SSA et de la Commission Audiovisuelle en janvier et février 2018	11'300.00	13'630.00
Berger Fabienne, administratrice	5'500.00	4'650.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	1'100.00	10'230.00
Bugnon Christophe, administrateur, Président de la Commission Scène dès septembre 2018	4'500.00	16'530.00
Crelier Louis, administrateur	5'950.00	5'400.00
Deluz Anne, administratrice, Présidente de la Commission Audiovisuelle jusqu'en mai 2017	5'500.00	0.00
de Riedmatten Emmanuelle, administratrice jusqu'en mai 2017	2'800.00	0.00
Goël Stéphane, administrateur dès juin 2017	2'350.00	4'800.00
Hildbrand Marie-Eve, administratrice dès juin 2017	2'590.00	5'280.00
Jaccoud Antoine, administrateur	3'900.00	5'850.00
Lombard Charles, administrateur jusqu'en mai 2017	2'100.00	0.00
Mermet Gérard, administrateur	3'700.00	4'800.00
Mitchell Stéphane, administratrice dès juin 2017, suppléance présidence de la Commission de Communication en janvier et février 2018	4'750.00	14'290.00
Pinsard Marielle, administratrice	4'150.00	2'400.00
Pulver Manon, administratrice	4'900.00	8'100.00
Robert Yves, administrateur, Président de la Commission Scène jusqu'en août 2018	29'200.00	23'810.00
<b>Sous-total</b>	<b>140'490.00</b>	<b>168'490.00</b>
Frais de bureau facturés	9'183.60	8'872.35
<b>Total versé</b>	<b>149'673.60</b>	<b>177'362.35</b>

### Autres montants versés aux membres du Conseil d'Administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2017	2018
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique M <sup>e</sup> Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	40'000.00	40'000.00
<b>Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles</b> Ces montants sont pris en charge par le Fonds Culturel de la SSA	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Crelier Music Publishing (Crelier Louis), participation au jury musique 4 fois par an et membre du jury bourse SSA-FARS pour les Arts de la Rue	3'060.00	0.00
Pulver Manon, participation lectures publiques Textes-en-Scènes	550.00	0.00
Bugnon Christophe, présentation prix de l'humour et table ronde ProCirque en 2017 Actions humour et présence festival d'Avignon en 2018	1'100.00	1'740.00
<b>Total versé</b>	<b>4'710.00</b>	<b>1'740.00</b>

## 19. Autres charges administratives

	2017	2018
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	32'357.20	28'907.71
Frais de locaux	300'097.61	301'057.99
Maintenance infrastructure	73'739.45	16'592.55
Maintenance soft sur mesure	54'233.30	0.00
Frais d'informatique	33'417.00	22'967.45
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	3'670.00	3'280.00
Honoraires organe de révision	12'960.00	13'736.25
Conseils fiduciaire	540.00	0.00
Conseils juridiques	40'000.00	40'000.00
Avis de droit	9'153.00	0.00
Conseils fiscaux	2'581.20	290.80
Honoraires divers	30'235.95	20'085.95
Contentieux	2'157.20	859.00
Autres charges administratives	292'314.47	275'923.90
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>887'456.38</b>	<b>723'701.60</b>

## 20. Produits exceptionnels

	2017	2018
Encaissement liquidation ch-dramaturgie	2'798.40	0.00
Encaissement Caisse de compensation pour stage de mesure de réinsertion	0.00	14'560.00
Autres produits exceptionnels	3'808.81	12'735.54
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>6'607.21</b>	<b>27'295.54</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

### CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2017	2018
Bail fixe jusqu'au 31.12.2019 pour les bâtiments de bureau	445'054.80	-
Bail résilié de manière anticipée pour le 28.02.2019	-	37'492.32
Bail fixe jusqu'au 30.04.2021 pour les bâtiments de bureau	131'038.00	-
Bail résilié de manière anticipée pour le 28.02.2019	-	6'593.85
Nouveaux baux fixes jusqu'au 28.02.2024	-	1'088'950.00
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>576'092.80</b>	<b>1'133'036.17</b>

Les baux en vigueur au 31 décembre 2018 relatifs aux locaux loués à la Rue centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance le 28.02.2024. Sans résiliation des parties, ils se renouvellent tacitement de 5 ans en 5 ans.

### ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

### SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### DIRECTIVES DE PLACEMENTS DES LIQUIDITÉS

Les directives internes de placement des liquidités, établies et approuvées par le Conseil d'Administration, sont respectées.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

## 10.7 RAPPORT DE SITUATION DE LA DIRECTION

Le bon résultat 2018 provient de la situation particulière dans laquelle la SSA se trouvait en raison du blocage des recettes du Tarif commun 12. Dès la fin du premier trimestre, elle a décidé le report de certains projets pour anticiper une possible baisse de la perception, jugulant ainsi les charges. Le déblocage des recettes 2017 du Tarif commun 12 est intervenu en toute fin d'exercice: il en résulte une augmentation des perceptions et une considérable diminution des charges, d'où un taux de frais historiquement très bas. Etant donné que les projets ont été reportés et non pas abandonnés, cette baisse des charges sera temporaire. Des optimisations ont néanmoins pu être réalisées par la dématérialisation des factures. Les perspectives générales de perception de droits sont

relativement bonnes. Elles pourraient cependant être affectées par des évolutions politiques défavorables, ou d'un trop important écart entre l'évolution technologique et l'entrée en vigueur de nouveaux modèles tarifaires. Les difficultés rencontrées avec le Tarif commun 12 prouvent que la gestion collective obligatoire souffre également de fragilités, nécessitant parfois de prendre rapidement des mesures significatives pour assurer une gestion saine et efficace. Dans le domaine purement contractuel (non soumis à surveillance), le répertoire géré par la SSA est toujours attractif. La perception en matière théâtrale présente indubitablement de bonnes perspectives pour les prochains exercices à venir. Dépendant de conditions-cadres moins prévisibles, les perspectives dans le domaine audiovisuel sont plus incertaines.

## Crédits

### PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

**page 2:** *It Finishes When It Finishes*, chorégraphie de Ioannis Mandafounis en collaboration avec Pierre Piton, Marco Herlov Host, Anastasia Ivanova, Alexander Staeger, Zoé Bernabéu et Hazuki Kojima. Prod. Cie Ioannis Mandafounis. (Photo: Camilla Winther)

**page 12:** *Boomerang*, écrit par Nicole Borgeat et Jacqueline Surchat, réalisé par Nicole Borgeat. Prod. Alva Film Prod., Need Prod., SSR. (Photo: Alva Films)

**page 17:** *Encordés*, écrit et réalisé par Frédéric Favre. Prod. Locomotion, SSR, RTS, BR, Arte. (Photo: Locomotion)

**page 20:** *Le Fric*, écrit par Vincent Kucholl et Vincent Veillon, collaboration artistique Antoine Jaccoud, mise en scène Antonio Troilo. Coproduction AccroProd, Opus One et Les Productions 360. (Photo: Claude Dussez)

### IMPRESSUM

#### Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia, Christophe Bugnon, Jolanda Herradi

#### Avec la collaboration de

Cécile Buclin, Carlo Capozzi, Marie Genton, Sandra Gerber

#### Coordination

Marie Genton

#### Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi, Nathalie Jayet  
Relecture: Nathalie Jayet

#### Correctrice

Adrienne Bovet

#### Graphisme

Inventaire Communication visuelle Sàrl

#### Impression

PCL Presses Centrales SA

**Clôture de rédaction:** 21 mars 2019

### SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)